



## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

### **CAMION RESTAURANT POUR LA 3<sup>ème</sup> éditions des scènes ouvertes (Département 19)**

La ville de Brive accueille la 3<sup>ème</sup> édition des scènes ouvertes.

La manifestation est organisée dans les jardins de la Guierle.

#### **I – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE**

Durant la durée de la manifestation, la Ville de Brive la Gaillarde en sa qualité d'organisateur de l'évènement souhaite pouvoir offrir aux usagers des scènes ouvertes un service de restauration.

Ainsi, elle souhaite pouvoir recruter 2 candidats sur la durée de la manifestation pour disposer d'une offre en matière de restauration rapide sucré/salé pour parfaire les conditions d'accueil du public.

Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) pourra être conclue avec 2 futurs cocontractants.

#### **II – LIEUX D'EXECUTION, DESCRIPTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL MIS A DISPOSITION**

Les exploitants auront la possibilité d'installer un camion restaurant dans les jardins de la Guierle, voir plan joint.

En ce qui concerne le raccordement électrique, les cocontractants voudront bien se rapprocher du référent technique pour communiquer les puissances électriques nécessaires, 1 mois avant la manifestation.

Annulation en cas d'intempéries sans indemnité, le professionnel sera averti la veille de la manifestation au plus tard.

### **III – ACTIVITE ET OUVERTURE DES « CAMIONS RESTAURANT »**

L'exploitant devra assurer un service de restauration à minima durant les heures d'ouverture de la manifestation le samedi 25 mai 2024.

Samedi 25 mai de 9h00 à 20h00.

### **IV CONDITIONS JURIDIQUES EXPLOITATION**

Une convention d'occupation temporaire du domaine public serait conclue avec les candidats retenus, pour la durée de la manifestation fixée au 25 mai 2024.

Cette convention excluant la mise en application des dispositions commerciales, impliquerait le versement par l'occupant d'une redevance pour la durée de la manifestation. Aussi, il appartient au candidat de proposer un montant de redevance qui ne peut être inférieur à 100€.

La ville de Brive prendrait toutes les charges de l'occupant, liées aux consommations de fluides, aux contrats de maintenance, et de tout autre service découlant de son occupation et de son activité commerciale.

### **IV – PROCEDURE**

**a- La date limite de remise des candidatures est fixée au vendredi 12 avril à 12h00**

**b- Adresse et modalités de transmission**

Le dossier est à remettre par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de réception des plis notamment :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception ou Chronopost,
- Par dépôt contre récépissé à la Direction des Affaires Juridiques.

**Il est transmis à l'adresse suivante :**

Monsieur Frédéric Soulier Maire de Brive la Gaillarde  
Direction des Affaires Juridiques  
Place Jean Charbonnel  
BP80 433  
19312 Brive CEDEX

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir- Candidature Camion Restaurant ».

### **c- Forme de la candidature**

Les offres de groupement sont acceptées.

La commune de Brive contractera avec L'entité, charge à elle de composer, si nécessaire, une équipe pluridisciplinaire compétente.

### **d- Critères de jugement des offres**

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon quatre critères :

- Les prestations proposées pour 60%
- Le montant de la redevance 30%
- Les références professionnelles : 10%

### **e- Documents à fournir**

Un courrier motivé doit être adressé à Monsieur le Maire de Brive la Gaillarde indiquant votre souhait de candidater ; il doit être accompagné :

- D'un curriculum vitae présentant vos références ;
- Du projet global, détaillé dans chacun des documents suivants ;
  - Le concept décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées (service de boissons sans alcool, viennoiseries et service de restauration chaude type Hamburger, sandwiches...)
  - La qualification et les formations du personnel envisagé ;
  - D'une présentation du matériel utilisé (camion, tables) ;
  - Le détail de la constitution envisagée des équipes en cas de groupement ;
  - Un extrait de la carte des produits proposés et notamment les tarifs.
- Un budget prévisionnel d'activité ainsi qu'une proposition de redevance ;
- Un extrait Kbis de moins de trois mois, et tous documents justifiant de sa régularité au regard de ses obligations sociales (attestation URSAFF de déclaration des cotisations sociales) ainsi que son numéro SIRET
- Tout document que vous jugerez utile à votre candidature.

#### **f- Analyse des offres et sélection du lauréat**

Les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

La commune de Brive se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la commune et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

#### **Pour tous renseignements complémentaires :**

M.Laurent Campillo au 05.55.18.18.43 (pour les renseignements techniques)

M. Patrice Nouaille au 05.55.18.81.03 (pour les renseignements administratifs)

**Annexe 1 : - Localisation de la zone de restauration rapide**

